



Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics
4, Place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf. : 2026-000557
V/Réf. : 309591 / 045267

Madame, Monsieur,

Je me réfère à votre demande du 3 mars 2026 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour la réalisation d'un tronçon intermédiaire de la piste cyclable PC 104 afin d'assurer la continuité du réseau cyclable national, sur le territoire de la commune de Leudelange, section A de Leudelange.

Afin de pouvoir apprécier la conformité du projet soumis aux dispositions et aux objectifs de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous invite à me faire parvenir les informations suivantes :

- l'adaptation du bilan écologique (réf. 2025_01228 - Leudelange), en intégrant l'ensemble des biotopes présents sur le site, notamment la partie du chemin rural en gravier non imperméabilisé d'environ 28 m et répondant aux critères d'un biotope protégé de type BK19 ;
- les informations relatives au nouvel emplacement de l'installation de chantier, située en dehors de l'habitat 6510.

Les documents sollicités sont à envoyer au Service autorisations de l'Administration de la nature et des forêts (autorisations@anf.etat.lu).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement